Informations de base

2011/2685(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Azerbaïdjan **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Azerbaïdjan	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/05/2011	Décision du Parlement	T7-0243/2011	Résumé
12/05/2011	Résultat du vote au parlement		
12/05/2011	Débat en plénière		
12/05/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2685(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0329/2011	10/05/2011	
Proposition de résolution		B7-0330/2011	10/05/2011	
Proposition de résolution		B7-0333/2011	10/05/2011	
Proposition de résolution		B7-0335/2011	10/05/2011	
Proposition de résolution		B7-0337/2011	10/05/2011	
Proposition de résolution		B7-0340/2011	10/05/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0243/2011	12/05/2011	Résumé

Résolution sur l'Azerbaïdjan

2011/2685(RSP) - 12/05/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Azerbaïdjan.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR et Verts/ALE.

Le Parlement fait part de sa vive inquiétude au vu **du nombre croissant de cas de harcèlement, d'attaques et de violence à l'encontre d'activistes de la société civile et des réseaux sociaux ainsi que des journalistes en Azerbaïdjan**. Il déplore également les pratiques consistant à intimider, arrêter, poursuivre et condamner des journalistes indépendants et des activistes politiques en les accusant de divers délits.

La résolution soulève le cas de M. Savalan, membre du groupe de la jeunesse du parti du Front populaire uni d'Azerbaïdjan, et de M. Hajiyev, activiste et ancien candidat aux élections parlementaires, qui ont apparemment été visés pour avoir utilisé Facebook pour appeler à manifester contre le gouvernement : M. Savalan a été condamné à une peine de deux ans et demi de prison pour une allégation de détention de drogue, tandis que M. Hajiyev est maintenant condamné à deux ans de prison pour s'être prétendument soustrait au service militaire.

Le Parlement demande aux autorités azerbaïdjanaises de libérer MM. Savalan et Hajiyev et d'annuler les charges retenues contre eux et de libérer tous les membres de l'opposition, les jeunes activistes et les blogueurs placés en détention à la suite des manifestations pacifiques du 11 mars 2011 et des 2 et 17 avril 2011.

Le gouvernement et les autorités azerbaïdjanaises sont invités à :

- respecter les conventions internationales que le gouvernement a ratifiées, en respectant la liberté d'expression;
- garantir les libertés fondamentales protégées par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'autres traités internationaux auxquels la République d'Azerbaïdjan est partie ;
- garantir toutes les conditions nécessaires pour permettre aux médias de fonctionner, de façon que les journalistes puissent travailler et informer librement sans faire l'objet d'aucune pression ;
- prendre toutes mesures utiles afin de permettre aux individus de prendre librement part à des activités démocratiques pacifiques, et permettre aux militants de s'organiser librement et sans ingérence de la part du gouvernement ;
- permettre la tenue de manifestations pacifiques dans des endroits adéquats et ne pas intimider les organisateurs en les plaçant en détention et en les accusant de délits ou infraction.

Le Parlement demande que l'Azerbaïdjan intensifie ses efforts en vue de mettre en œuvre intégralement, pour sa dernière année, le plan d'action conclu dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Il invite la Commission à continuer à assister l'Azerbaïdjan dans ces efforts. Il se félicite par ailleurs de la création des nouvelles sous-commissions au sein de la commission de coopération UE-Azerbaïdjan qui renforceront le cadre institutionnel pour les échanges menés dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de la démocratie.